

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. PINON - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme THYBAULT
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Achat de fournitures scolaires et de produits annexes (consommables informatiques et petit matériel de bureau) - Signature du marché

Monsieur Maglica, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville procède à l'achat de fournitures scolaires et de produits annexes (consommables informatiques, petit matériel de bureau) destinés aux élèves des écoles maternelles et élémentaires et, éventuellement, à quelques services municipaux gestionnaires d'établissements accueillant des enfants.

Le mode d'acquisition et de mise à disposition de ces fournitures doit évoluer avec la mise en place d'une procédure d'achats en ligne, et une livraison sur sites.

Le coût prévisible de ces achats nécessite le recours à une procédure d'appel d'offres, en un seul lot, avec passation d'un marché à bons de commande, dont le minimum et le maximum seraient fixés respectivement à 150 000 € T.T.C. et 600 000 € T.T.C.

Le marché serait d'une durée d'un an, avec reconduction expresse pour une année.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

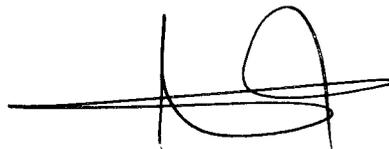
1 - m'autoriser à signer le marché relatif à l'achat de fournitures scolaires et de produits annexes (consommables informatiques et petit matériel de bureau) ainsi que tous actes à intervenir pour son exécution;

2 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 -1 1° du code des marchés publics;

3 - dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire aux budgets 2008 et 2009 de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

15 NOV. 2007

